



ASSEMBLÉE NATIONALE

29^{ème} édition du Parlement des enfants

PROPOSITION DE LOI

visant à protéger les mineurs et à sensibiliser les familles
aux dangers des réseaux sociaux.

présentée par
la classe de 6^{ème} du collège Voltaire de Capdenac-Gare

Collège Voltaire, 10 rue Paul Bert, 12700, Capdenac-gare.

Académie de Toulouse.

2^{ème} circonscription de l'Aveyron.

Député : Laurent Alexandre.

EXPOSÉ DES MOTIFS

Les réseaux sociaux font partie du quotidien de millions de jeunes en France. Nous les utilisons tous les jours pour nous divertir, nous informer et communiquer. Cette utilisation pose de nombreuses questions sur les conséquences de cette pratique qui offre beaucoup de possibilités mais permet aussi aux grandes plateformes d'accéder à nos données personnelles sans contrôle et nous expose à de nombreux risques.

En septembre 2025, une enquête de l'Arcom réalisée auprès de 2000 jeunes utilisateurs a permis de comprendre les pratiques des jeunes et de leurs familles pour se protéger des risques liés à l'utilisation des réseaux.

Plusieurs informations nous ont interpellés et nous avons choisi de réfléchir à partir des résultats de cette enquête.

Malgré le fait que 94 % des foyers ont instauré des règles pour l'utilisation des réseaux sociaux, les risques existent. Le nombre d'utilisateurs mineurs des réseaux ne cesse d'augmenter. Deux tiers des adolescents mentent sur leur âge pour utiliser les réseaux sans le consentement de leur parents, situation aggravée par une trop grande facilité de contourner l'interdiction. 65 % des adolescents n'ont donc pas l'âge minimum et se retrouvent exposés à des contenus qui, bien souvent, ne sont pas adaptés à leur âge.

L'interdiction aux moins de 13 ans ne semble pas fonctionner pour dissuader les plus jeunes de s'inscrire sur les réseaux. De plus, cette interdiction n'est pas clairement expliquée aux familles qui ignorent bien souvent l'existence de cette limite d'âge. 66 % d'entre elles n'utilisent pas de contrôle parental ou ne limitent pas leurs enfants. L'information aux familles est un enjeu important.

L'un des principaux dangers des réseaux est l'anonymat qui aggrave les problèmes de cyber harcèlement et les risques d'interactions avec des personnes mal intentionnées. Les mineurs sont aussi confrontés aux risques liés à l'exposition à l'algorithme, conçu par les plateformes pour inciter les utilisateurs à passer beaucoup de temps devant leurs écrans : c'est un danger pour leur santé.

Face à ces constats, nous pensons que la prévention fonctionnerait mieux que l'interdiction.

Voici notre proposition de loi.

*

*

*

Article 1^{er}

Ajouter un temps d'enseignement obligatoire consacré à la sensibilisation aux risques des réseaux sociaux sur le temps scolaire.

Article 2

Favoriser la sensibilisation des familles en mettant à disposition, pour chaque foyer, une publication annuelle sur les risques des réseaux sociaux pour les mineurs.

Article 3

Créer un service dans chaque commune ou quartier, dédié à la formation locale des familles (médiation, animation, formation, information).

Article 4

Imposer une charte aux plateformes pour qu'elles n'utilisent pas les données des comptes créés pour des mineurs. Renforcer la surveillance des contenus pour les utilisateurs mineurs.